

Garantie des équipements énergétiques intelligents

Cette garantie limitée (« Garantie ») est fournie par IES Ventures, Inc., (ci-après dénommée « IES »), uniquement au Client pour l'Équipement acheté conformément à un Bon de commande conclu par et entre le Client et IES ou un revendeur d'IES. Cette garantie entrera en vigueur à la date de livraison de l'équipement au client (« date de début de la garantie »). La garantie restera en vigueur jusqu'au cinquième (5e) anniversaire de la date de début de la garantie (« période de garantie »).

1. Garantie limitée. L'équipement vendu au client est garanti par IES contre les défauts de fabrication ou de matériaux dans des conditions normales d'utilisation pendant la période de garantie. Au choix d'IES, le seul et unique recours pour tout équipement déterminé par IES comme étant défectueux en matière de fabrication ou de matériaux sera la réparation ou le remplacement de l'équipement ou le remboursement du prix de l'équipement. Pour éviter tout doute, il s'agit d'une garantie sur les pièces uniquement et IES ne sera pas responsable des coûts liés au retrait, à l'expédition ou à la réinstallation de l'équipement réparé ou remplacé. La réparation ou le remplacement de tout équipement ne prolonge pas la période de garantie. La Garantie ne s'applique que si le Client : (a) informe IES par écrit de la violation de la garantie avant l'expiration de la Période de garantie ; (b) installe, modifie et/ou désinstalle correctement l'Équipement (le cas échéant) comme indiqué dans les Conditions générales de la Commande (« Conditions ») incorporées par référence dans la Commande ; et (c) est conforme à toutes les Conditions (y compris le paiement de tous les Frais alors dus et exigibles). En aucun cas, le client ne reconstruira, réparera, modifiera ou remplacera tout équipement, en tout ou en partie, par lui-même ou par ou par l'intermédiaire d'un tiers.

2. Exclusion de garantie. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AUTRE QUE CELLE ÉNONCÉE DANS LA DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS, N'EST FAITE OU AUTORISÉE PAR IES. IES DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT D'UNE MAUVAISE UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT, D'UNE MAUVAISE SÉLECTION D'ÉQUIPEMENT, D'UNE MAUVAISE INSTALLATION, D'UNE SURTENSION ÉLECTRIQUE, D'UNE MODIFICATION D'ÉQUIPEMENT, D'UNE MAUVAISE RÉPARATION OU D'UNE MAUVAISE APPLICATION, DE DOMMAGES À L'ÉQUIPEMENT QUI NE SONT PAS DE LA FAUTE D'IES OU DE SES REPRÉSENTANTS. IES DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE QUE L'ÉQUIPEMENT : (i) EST COMMERCIAL ; (ii) ADAPTÉS À UN USAGE PARTICULIER ; OU (iii) N'ENFREINT PAS ET N'ENFREINDRA PAS LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI.

3. Limitation de responsabilité. IES DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS. LA RESPONSABILITÉ D'IES EN VERTU DE CETTE GARANTIE EN TOUTES CIRCONSTANCES EST LIMITÉE ET N'EXCÉDERA PAS LE PRIX D'ACHAT PAYÉ POUR L'ÉQUIPEMENT QUI DONNE LIEU À TOUTE RESPONSABILITÉ.

4. Instructions pour les retours sous garantie. Pour les retours de produits sous garantie, veuillez suivre les instructions ci-dessous pour assurer une prise en charge rapide. Une preuve d'achat est requise dans

tous les cas : les clients doivent envoyer un e-mail à Support@iesventures.com et fournir la date, la preuve d'achat, le type d'équipement et une description du défaut.

5. Exclusions. La garantie ne s'applique pas à tout équipement qui : (1) a fait l'objet d'abus, d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un accident, d'un test inapproprié, d'une installation incorrecte, d'un stockage incorrect, d'une mauvaise manipulation, d'un stress physique anormal, de conditions environnementales anormales ou d'une utilisation contraire aux toute instruction émise par IES ; (2) a été reconstruit, réparé ou modifié par des parties autres qu'IES ou ses représentants ou son personnel autorisés ; ou (3) a été utilisé avec des produits, matériels ou produits tiers qui n'ont pas été préalablement approuvés par écrit par IES ou divulgués à IES dans la Commande.

6. Recours exclusif. Le seul recours du client et la seule obligation d'IES pour toute violation de la garantie sont définis dans la section 1 des présentes.

Tous les termes utilisés dans le présent document et non autrement définis dans le présent document auront la signification qui leur est attribuée dans le contrat de licence de l'utilisateur final de Smart Energy Equipment.